

## **PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH) MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS QUESTIONS / RÉPONSES ET LIENS UTILES**

### **LIENS UTILES :**

- PRMHH (obligation provinciale et guide d'élaboration):  
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieus-humides/plans-regionaux/index.htm>
- PRMHH-Estrie : <http://prmh-estrie.info/>
- PRMHH Val-Saint-François : <https://www.val-saint-francois.qc.ca/services/plan-regional-des-milieus-humides-et-hydriques/>
- Livre blanc pour la biodiversité : <https://livreblanc.ca/>
- Vulgarisation de la législation provinciale entourant les milieux humides :  
<https://www.milieus-humides.com/>
- Qu'est-ce que la conservation? : <https://youtu.be/COITKJi6vaY>

### **QUESTIONS GÉNÉRALES :**

1. **Quelle est la différence entre le PRMHH et la Loi provinciale sur les milieux humides et hydriques ?**  
[http://prmh-estrie.info/wp-content/uploads/2021/01/Fiche PRMHH vs MELCC.pdf](http://prmh-estrie.info/wp-content/uploads/2021/01/Fiche_PRMHH_vs_MELCC.pdf)
2. **Concrètement, est-il possible de résumer ce que cela signifie si un milieu humide ou hydrique est retenu pour la conservation sur un terrain privé?**  
Le propriétaire ne pourra pas le détruire (pas de drainage, pas de remblai), mais il pourra faire certaines activités sur son terrain qui ne dégraderont pas l'écosystème en conformité à la législation provinciale.
3. **Quel sera l'impact d'un milieu humide identifié pour la conservation dans un PRMHH sur l'évaluation foncière ?**  
Pour l'instant, il y a peu d'impact prévu étant donné que la présence d'un milieu humide est déjà considérée dans l'évaluation d'une propriété et qu'une dépréciation est apportée à la superficie couverte par le milieu humide. Il faudra voir

éventuellement, dans certaines circonstances, si l'ajout d'une réglementation contrainte pour la conservation qui restreint la constructibilité viendra jouer sur la valeur de la propriété.

4. **Des questions spécifiques peuvent être posées directement à [prmh@val-saint-francois.qc.ca](mailto:prmh@val-saint-francois.qc.ca)**

## QUESTIONS SUR LA DÉMARCHE DE SÉLECTION DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

### ÉTAPE 1 :

- ÉTAPE 1. A. : **Où sont situées les zones inondables dans la MRC ?**  
<https://vsf.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=09ed31644e8a4becade5964ab923e086>
- ÉTAPE 1.B-C-D : **Comment sont identifiés les aires de vulnérabilités des prises d'eau potable ?**  
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/prelevements/guide-analyse-vulnerabilite-des-sources.pdf>
- ÉTAPE 1.F-G : **Où se situent les différentes aires protégées au Québec ?**  
<https://rmnat.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=e5ad4606da4048a8abbffbe3f823a016>
- ÉTAPE 1.H : **Quels sont les critères (seuils) qu'un bassin versant ne doit pas dépasser et sur quelle étude se base-t-on pour identifier ces seuils ?**
  - 30% et + de forêt
  - 10% et moins de surface imperméabilisée
  - 6% et + de milieux humides et aquatiques
    - L'étude : <https://www.documentcloud.org/documents/2999368-THUNDER-BAY-How-Much-Habitat-Is-Enough-3rd-Ed-2013.html>

### ÉTAPE 2 :

- ÉTAPE 2.1 : **Qu'est-ce qu'un réseau écologique ou des corridors naturels ?**  
<https://www.corridorappalachien.ca/ce-qui-nous-tient-a-coeur/>
- ÉTAPE 2.2 : **Quels sont les critères de Conservation de la nature Canada pour identifier les milieux humides d'intérêt régional pour la biodiversité ?**  
[http://prmh-estrie.info/wp-content/uploads/2021/11/Arbre\\_decisionnel\\_logo\\_PRMHH.pdf](http://prmh-estrie.info/wp-content/uploads/2021/11/Arbre_decisionnel_logo_PRMHH.pdf)
- ÉTAPE 2.2 : **Quel est le résultat de l'étape 2.2 ?**  
[http://prmh-estrie.info/geomatique/outil/?page=page\\_5](http://prmh-estrie.info/geomatique/outil/?page=page_5)
- ÉTAPE 2.3 à 8: **Comment le PRMH a calculé les critères ?**



- Résumé : [http://prmh-estrie.info/wp-content/uploads/2021/01/Synthese\\_descriptive\\_criteres.pdf](http://prmh-estrie.info/wp-content/uploads/2021/01/Synthese_descriptive_criteres.pdf)
- Vidéo : 21min 50 sec à 43 min : [http://prmh-estrie.info/wp-content/uploads/2021/01/Synthese\\_descriptive\\_criteres.pdf](http://prmh-estrie.info/wp-content/uploads/2021/01/Synthese_descriptive_criteres.pdf)

### ÉTAPE 3 :

- ÉTAPE 3- Volonté de conservation : **Quels sont les détails du mémoire de maîtrise de M. Jimmy Mayrand de l'université Laval sur les eaux souterraines ?**  
<https://www.esad.ulaval.ca/agenda/presentation-de-lessai-projet-de-jimmy-mayrand-appropriation-des-connaissances-sur-leau-souterraine-vers-une-integration-dans-le-schema-damenagement-et-developpement>  
(le mémoire sera rendu public dans les prochains mois).

### ÉTAPE 6 :

- **Comment sont calculés le Flux et le déficit par la compagnie Rivière ?**  
Visionnez le vidéo (5min 46 sec à 37 min 42 sec) :  
<https://www.youtube.com/watch?v=ZEpb-ByUsw>.  
Document méthodologique disponible en juin 2022.
- **Quels sont les 14 lacs de villégiatures identifiés au schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Val-Saint-François ?**
  - Lac de tenure publique : Lac Stukely, Lac Brais, Lac Miller, Lac Brompton, Petit lac Brompton, Montjoie, Petit lac Saint-François, Lac Stoke, Lac Denison, Spooner Pond.
  - Lac de tenure privée : Lac Boissonneault, Lac Larouche. Lac Desmarais, Lac du Domaine-des-Copains.

